



Groupement des Français du CERN

Compte-rendu de l'Assemblée générale extraordinaire 2 septembre 2010

Le Secrétaire du Groupement des Français du CERN, Louis Rinolfi, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Cette Assemblée générale extraordinaire se tient conformément à ce qui avait été annoncé dans le compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 2 mars 2010. Lors de cette session, mandat avait été donné à un groupe de 9 personnes pour qu'il présente ses propositions, notamment sur une révision des statuts du GFC.

La Présidente ouvre la séance. Elle rappelle qu'au cours de cette Assemblée générale extraordinaire il va être procédé à des votes (amendements des articles constituant les Statuts du GFC) et à l'élection d'un nouveau Conseil. Elle attire l'attention de l'assistance sur le fait que seuls les membres du GFC peuvent voter. Aucune cotisation n'ayant été prélevée depuis 1999, seule l'adhésion aux statuts actuels, toujours en vigueur, (autrement dit l'acceptation de ceux-ci), confère la qualité de membre, et à ce titre donne le droit de vote.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Discussion des amendements proposés aux Statuts du GFC

Le groupe de 9 personnes (aujourd'hui rejoint par une dixième), que l'on désignera sous le nom de « groupe de réflexion », ou seulement « groupe », a fait circuler ses propositions aux Français du CERN. Seules 2 contre-propositions écrites sont parvenues : l'une de Danièle Lajust, l'autre de Danielle Métral.

Groupement des Français du CERN
Assemblée Générale extraordinaire du 2 septembre 2010

La Présidente projette un tableau, lequel compare la proposition du « groupe » - proposition retenue comme base de la discussion - et les contre-propositions reçues d'autre part (ce tableau comparatif, dénommé « articles mis au vote », est disponible sur le site Internet du GFC <https://info-gfc-web.cern.ch>).

Parmi les 14 articles à examiner, les articles 3 et 7 font l'objet de divergences. Cependant, tous les articles sont passés en revue.

Le Secrétaire orchestre les débats.

La première réaction, dans l'assistance, provient du Vice-président du GFC, Romain Pittin, aujourd'hui retraité, à la suite de la suppression de l'article 3 des statuts actuels stipulant que « Le siège social est fixé auprès de l'Association du Personnel du CERN, Meyrin - Genève ». En fait, il pose la question parce que, cet article ayant disparu dans les statuts proposés, il n'est fait nulle part allusion à une relation avec l'Association du Personnel du CERN, ce qu'il regrette vivement.

Une discussion s'ensuit, mais cette « distance » vis-à-vis de l'Association du Personnel s'explique d'une part par le contexte actuel, très différent de celui qui existait lors de la création du GFC en 1984 et d'autre part parce que l'Association du Personnel, par la voix de son Président, l'a souhaitée.

Ensuite c'est le nouvel article 3 de la proposition qui est alors débattu (cet article définit les conditions pour être membre).

Le « groupe » (par la voix de Jean-Michel Favre) accepte de retirer le paragraphe stipulant « L'adhésion est réputée acquise sauf dans le cas où le Conseil, statuant à l'unanimité, la refuse sans avoir à en indiquer les motifs » qui avait été introduit en conformité avec le droit suisse utilisé dans les statuts de certaines associations dans les organisations internationales.

Puis, toujours à propos du nouvel article 3, il y a débat entre qui est favorable à ce que les retraités puissent être membres et la proposition de statuts révisés qui prévoit que seuls les personnels actifs puissent adhérer. Divers arguments sont avancés, des points de vue divergents sont formulés.

Les partisans de l'inclusion des retraités dans le GFC mettent l'accent sur :

- a) la disponibilité et la compétence de retraités qui souhaiteraient s'investir dans le Groupement
- b) le fait que de nombreux membres qui ont cotisé au GFC dans le passé sont maintenant des retraités
- c) l'incompréhension de leur refuser la qualité de membre (donc de cotisant) alors que la proposition de statuts révisés (art. 2, point 5) prévoit d' « attirer l'attention des autorités françaises sur toute question pouvant intéresser les retraités du CERN ».

Groupement des Français du CERN
Assemblée Générale extraordinaire du 2 septembre 2010

Au nom du groupe de réflexion, Frédéric Bordry répond que, à sa connaissance, il n'y a pas actuellement de problème particulier pour les retraités français ; donner l'accès au GFC aux retraités français (qui représentent une large fraction de tous les retraités du CERN) pourrait interférer avec le mandat du GAC (Groupement des Anciens du CERN). Cette position a d'ailleurs été discutée avec le président du GAC et a recueilli son accord.

Un membre de l'assemblée signale que cet argument pourrait aussi s'appliquer au cas de l'Association du Personnel. Les Français (+/- 1070 sur +/- 2200) pourraient vouloir adhérer au GFC plutôt que d'adhérer à l'Association du Personnel.

Le Secrétaire remarque aussi que l'on peut être - et ce, sans contradiction - à la fois membre du GFC et membre du GAC.

Au cours de la discussion, René Brun mentionne qu'une réactivation du GFC après plusieurs années de sommeil doit être justifiée et devenir attractive à un plus grand nombre. Il note que, aussi bien à la réunion de mars 2010 qu'à la réunion d'aujourd'hui, il n'y a que quelques dizaines de personnes présentes. Il aurait souhaité une clarification du rôle du GFC et éventuellement un changement d'objectifs aurait dû être présenté avant de discuter des points formels et de statuts révisés. Le GFC doit clairement s'identifier par rapport à l'Association du Personnel et au GAC. Toujours selon lui, il aurait été préférable d'avoir une description des objectifs du groupe de réflexion avant la réunion pour attirer un plus grand nombre.

La Présidente rappelle que le but de la présente assemblée a été largement diffusé et demande à l'assistance de se faire une opinion et rappelle qu'un vote formel aura lieu dès que tous les articles auront été examinés.

Les articles 4, 5 et 6 ne font l'objet d'aucune discussion.

Article 7 (mode d'élection du Conseil du GFC). Ce point est crucial, les modes proposés étant radicalement différents. Le « groupe » propose l'élection d'une liste alors que les contre-propositions soutiennent le système de candidatures individuelles, comme prévu dans les statuts initiaux. De nouveau, il y a des échanges de diverses opinions.

Ghislain Roy fait remarquer qu'il ne peut pas se porter candidat dans une liste déjà formée et que sa seule possibilité est de former une autre liste de 10 personnes (ce qui semble peu réaliste au cours d'une assemblée générale). Frédéric Bordry répond que les propositions du « Groupe » ont été envoyées le 30 juin 2010 et que les membres du GFC avaient été alors invités à constituer des listes.

Pour mettre fin aux discussions, la Présidente tranche en disant que chacun s'exprimera par son vote.

Les articles 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 n'ont pas fait l'objet de contre-proposition.

3. Vote sur le choix des articles retenus - Approbation des statuts révisés

Il est procédé au vote sur le choix des articles retenus. Le vote se fait à main levée et le décompte est effectué par le Secrétaire.

Les articles 1 et 2 sont acceptés à l'unanimité.

L'article 3 est mis au vote. La proposition de statuts révisés est modifiée. Ne subsistent que les alinéas 1 et 2 alors que le paragraphe ayant trait au refus d'adhésion disparaît. Sur 58 votes exprimés, 41 sont en faveur de la proposition de base, 17 sont contre. L'article 3 modifié (c'est-à-dire comportant seulement les points 1 et 2) est accepté.

Les articles 4, 5 et 6 sont acceptés à l'unanimité.

L'article 7 est mis au vote. Sur 58 votes exprimés, 36 sont favorables à un mode d'élection de type « liste » alors que 22 sont favorables un mode d'élection « de candidats individuels ». L'article 7 (vote par listes) est donc accepté.

Les articles 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 sont acceptés à l'unanimité.

Les statuts révisés (voir pièce jointe) sont donc adoptés et entrent immédiatement en vigueur.

4. Élection du nouveau Conseil

Une seule liste, constituée de 10 personnes, se présente à l'élection du Conseil. Le vote se fait à main levée et le décompte est fait par le Secrétaire. La liste est élue par 58 voix.

Les 10 personnes figurant sur la liste, se présentent.

Il s'agit de : Philippe Bloch, Frédéric Bordry, Friedemann Eder, Jean Jérôme Espuche (excusé), Véronique Fassnacht (excusée), Jean-Michel Favre, Lynda Leroux, Bernard Pellequer, Bertrand Salami et Myriam Veyrat.

F. Bordry présente brièvement les orientations de cette liste.

La Présidente souhaite particulièrement remercier Lynda Leroux pour le travail qu'elle a déjà concrètement effectué pour le GFC, c'est-à-dire la création de la page Web du Groupement.

5. Élection de deux vérificateurs aux comptes

Les statuts révisés maintenant en vigueur prévoient la nomination de deux vérificateurs aux comptes. Avant de passer au vote, Jean-Michel Favre annonce que deux personnes, se sont déclarées candidates. Le Secrétaire demande s'il y a d'autres candidats dans la salle.

Groupement des Français du CERN
Assemblée Générale extraordinaire du 2 septembre 2010

En l'absence d'autres candidatures, les deux personnes candidates, Sandrine Baudat et David Chaloin, sont donc élus vérificateurs aux comptes du GFC.

6. Divers

Au nom du précédent conseil du Groupement des Français du CERN, la Présidente remercie la nouvelle équipe pour son ardeur à vouloir donner un nouvel essor au GFC.

Frédéric Bordry, au nom de la liste nouvellement élue, remercie les membres sortants du GFC.

La séance est levée à 13 heures 15.

Compte-rendu rédigé Par D. Métral et L. Rinolfi